

La e-carte vitale

A la UNE

Appli carte Vitale : la carte Vitale sur smartphone désormais disponible pour tous les utilisateurs de France identité sur l'ensemble du territoire

Depuis plus de 25 ans, la carte Vitale est un objet phare de la vie quotidienne des Français qui facilite la prise en charge de leurs frais de santé et le remboursement rapide par l'Assurance Maladie. Alors que 87% des Français sont aujourd'hui équipés d'un smartphone, l'Assurance Maladie adapte ses services et propose désormais l'appli carte Vitale, un format dématérialisé sur smartphone, en complément de la version physique qui continue à fonctionner.

France Identité est l'application gratuite, mise à disposition par France Titres (ANTS), qui permet à chaque citoyen de disposer dans son smartphone de sa carte d'identité et de son permis de conduire numériques. Disponible depuis février 2024 pour tous les usagers âgés de plus de 18 ans, détenteurs de la carte d'identité au format carte bancaire et d'un téléphone compatible, l'application France Identité permet à chacun de prouver son identité en ligne comme en face-à-face. Aujourd'hui on compte déjà plus de 1,7 million d'utilisateurs de l'application.

Lors de l'activation de l'application carte Vitale, le smartphone reconnaît que l'assuré utilise France Identité ou propose à l'assuré de télécharger l'application s'il dispose d'une carte d'identité au format carte bancaire. Il est conseillé d'avoir téléchargé l'application France Identité au préalable, pour plus de facilité. L'assuré doit également disposer de son numéro de sécurité sociale



ameli.fr

(figurant sur sa carte Vitale ou son attestation de droits) et de sa carte d'identité au nouveau format (CNIE).

Avec l'appli carte Vitale, l'assuré peut désormais obtenir une version dématérialisée de sa carte rapidement en cas de perte ou de vol de la carte Vitale physique, cela même s'il a fait une déclaration de perte auprès de son assurance maladie. Il peut ainsi continuer à l'utiliser pour la prise en charge de ses soins auprès des professionnels de santé, sans attendre la réception d'une nouvelle carte et sans rupture dans les remboursements rapides et automatisés de ses frais de santé.



De nombreux atouts complémentaires à la version physique

Disposer de sa carte Vitale sous un format dématérialisé offre différents atouts supplémentaires au quotidien par rapport à la carte Vitale physique :

- Avantage clé, la mise à jour des droits se fait automatiquement, et ne nécessite pas de démarche spécifique de l'assuré qui n'a pas à se rendre en pharmacie pour la réaliser comme cela peut être le cas avec la version physique.
- L'appli carte Vitale offre la possibilité de suivre en direct ses dépenses de santé. En effet, les résumés des dernières factures des soins réalisés sont consultables sur l'application.
- Dès 2026, l'assuré pourra intégrer son assurance santé complémentaire dans l'appli carte Vitale. Les professionnels de santé pourront donc, via l'application, réaliser du tiers-payant sur la part obligatoire et complémentaire.
- A terme, il sera également possible d'utiliser l'appli carte Vitale comme moyen d'identification pour se connecter à d'autres services santé comme Mon espace santé.

Quel est le rôle du psychologue ?

Le psychologue est là pour aider à retrouver sérénité et améliorer le bien-être mental. Son accompagnement repose sur une écoute sans jugement, l'empathie et la compréhension.

Il offre un soutien immédiat et adapté aux besoins.

Après une évaluation de la situation, il peut proposer différentes formes d'accompagnement et élabore un plan de traitement personnalisé.



Toute personne en souffrance psychique d'intensité légère à modérée peut bénéficier de séances remboursées chez un psychologue partenaire.

Ce dispositif concerne toute la population à partir de 3 ans.

Un maximum de 12 séances d'accompagnement psychologique peuvent être remboursées par année civile.

Comment ça marche ?

À partir de quand consulter un psychologue ?

En cas d'angoisse, d'anxiété, sentiment dépressif ou stress important. Également en cas d'insomnies ou de troubles du comportement alimentaire ou vis à vis de l'alcool ou du tabac...

Dans ce cas il est possible de prendre directement rendez-vous avec un psychologue conventionné (monsoutienpsy.ameli.fr) ou en parler avec son médecin ou sage-femme qui pourra évaluer l'état de santé et les signes de gravité et pourra orienter vers un psychologue, psychiatre ou structure spécialisée.

Combien ça coûte ?

La séance est au tarif unique de 50€, aucun dépassement d'honoraires n'est autorisé dans le cadre de Mon soutien psy.

Le psychologue remet une feuille de soin pour le remboursement de votre séance (60% pris en charge par l'Assurance Maladie, et 40% par la complémentaire ou mutuelle).

Sont dispensés de l'avance de frais, les bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire, de l'aide médicale d'État, les soins en lien avec une affection de longue durée, les soins en lien avec une maternité, les soins en lien avec un accident du travail ou une maladie professionnelle.

À l'issue des 12 séances remboursées par l'assurance maladie, il est possible de poursuivre avec votre psychologue dans un cadre non remboursé par l'Assurance Maladie, les tarifs appliqués peuvent alors être différents.

En cas de perte ou de vol de votre carte Vitale : activez rapidement l'application

Avec l'appli carte Vitale, l'assuré peut désormais obtenir une version dématérialisée de sa carte rapidement en cas de perte ou de vol de la carte Vitale physique, cela même s'il a fait une déclaration de perte auprès de son assurance maladie. Il peut ainsi continuer à l'utiliser pour la prise en charge de ses soins auprès des professionnels de santé, sans attendre la réception d'une nouvelle carte et sans rupture dans les remboursements rapides et automatisés de ses frais de santé.



« Mon soutien psy »

Mon soutien psy Ne restez pas seul avec votre mal-être

Mon soutien psy, ce sont des séances d'accompagnement avec un psychologue, remboursées par l'Assurance Maladie.



En cas d'urgence
ou de pensées suicidaires,
contactez sans délai le

3114